

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 1

Artikel: Anniversaire
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

N° 1 - JANVIER 1950

42^{me} ANNÉE



ANNIVERSAIRE

Par Jean Möri

Il n'est pas coutume de commémorer officiellement le soixante-dixième anniversaire d'une association syndicale. Aussi n'est-il pas dans nos intentions de déroger à cette règle, sinon par un changement temporaire dans la vêtue classique de notre Revue syndicale suisse. Les douze numéros de cette année paraîtront donc sous un titre nouveau, orné d'un modeste signet destiné à rappeler sans cesse à nos lecteurs que l'Union syndicale suisse est entrée plus vivante et plus forte que jamais dans sa soixante-dixième année. Dès 1951, nous reviendrons peut-être à l'ancien titre, qui donne bien l'image typographique de la puissance du mouvement syndical libre en Suisse, à moins que d'ici là nos imprimeurs de l'Unionsdruckerei nous proposent quelque chose de mieux mais d'aussi viril.

C'est avec un sentiment de légitime fierté que nous mesurons le chemin parcouru, non sans heurts plus ou moins violents. Comme dans le mariage, ce furent les premières années les plus difficiles, chaque fédération adhérente sacrifiant une part de son autonomie dans le cadre des statuts. Des hauts et des bas jalonnèrent ces sept décennies de syndicalisme central. Toujours le sens de la solidarité fit se retrouver les partenaires de l'union. Quand ses adversaires se réjouissaient des difficultés internes qui menaçaient de la faire sombrer, la clairvoyance et le bon sens triomphaient dans les compromis mettant tous les intérêts syndicaux particuliers d'accord sur les principes généraux destinés à marquer l'action commune. De telles difficultés se manifesteront toujours, puisque l'Union syndicale suisse est une organisation démocratique vivante, inévitablement impressionnée par l'évolution ambiante. Mais on peut scruter l'avenir avec la plus grande confiance, car l'âge ingrat du syndicalisme suisse est depuis longtemps dépassé. La maturité des organisations qui la composent et de leurs mandataires est une assurance contre le particularisme, d'autant plus que les syndiqués eux-mêmes

savent, pour l'avoir éprouvé souvent, que l'union fait la force.

Le moment n'est pas venu de compléter l'histoire écrite de notre Union syndicale suisse. Notre collaborateur Willy Keller, dans le numéro de septembre 1949 de la Revue syndicale suisse fit d'ailleurs un premier essai dans ce sens sous le titre de « Quarante ans après la réorganisation syndicale ». Nous le compléterons en 1955, quand l'Union syndicale suisse commémorera trois quarts de siècle d'activité fructueuse en faveur des travailleurs à quelque profession ou à quelque groupe social qu'ils appartiennent.

Qu'il nous suffise de constater que jusqu'à maintenant l'Union syndicale suisse contribua puissamment à la réalisation des buts inscrits dans ses statuts. Les droits démocratiques et les libertés du peuple, grâce pour une bonne part à son action, se perfectionnent sans cesse. L'économie collective prospère dans les régies publiques communales, cantonales ou fédérales; la coopération se développe et répondra d'autant mieux aux aspirations populaires que les ouvriers y participeront plus activement. La législation sociale et la protection des travailleurs sont en pleine réforme; les contrats collectifs paraissent devoir entrer enfin par la grande porte dans le droit suisse. Mais il reste encore à organiser les métiers de telle sorte que la sécurité de l'emploi soit assurée définitivement à tous les travailleurs. Les symptômes d'une extension des droits ouvriers se manifestent clairement. Les relations internationales, menacées par l'ingérence des nationalismes exacerbés, ont tendance à reprendre et à s'intensifier sur le plan économique.

Donner à la démocratie politique son corollaire naturel qu'est la démocratie économique, voilà en résumé le travail de titan qu'il reste à accomplir. Cette œuvre ne peut être menée à son terme par des groupes isolés. Plus que jamais, il appartient à l'Union syndicale — qui n'est rien d'autre que l'ensemble des fédérations affiliées — d'« étudier les problèmes de nature générale relevant de la politique économique et sociale » et de contribuer à les résoudre. Pour cela, l'union est plus nécessaire que jamais, car la force d'inertie — voire même la force de réaction sociale — est encore inquiétante dans notre pays. Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quelle inconcevable légèreté le monde patronal a refusé de poursuivre, sur d'autres bases, l'accord dit de la stabilisation économique, dont le bilan ne fut pas seulement favorable aux ouvriers.

De nous tous syndiqués, de nos associations assez intelligentes pour grouper leurs efforts dans l'Union syndicale, dépend en définitive l'avènement d'une société meilleure où l'homme ne tremblera plus pour son gagne-pain.

Que cette commémoration officieuse et discrète de septante ans d'activité fructueuse galvanise donc les meilleurs défenseurs de la démocratie politique et des libertés de l'homme, qui ne peuvent s'épanouir que dans la justice sociale.